

Département des Alpes-Maritimes (06)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PAYS DE GRASSE - COMMUNE DE  
PEGOMAS**



**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**6.5 - ORDONNANCE DE DESIGNATION DU  
COMMISSAIRE ENQUETEUR PAR LE TA DE NICE**



ZI Bois des Lots  
10 Allée des Gonsards  
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX  
Téléphone : 04-75-04-78-24

*Etude réalisée avec le  
concours financier de  
l'Agence de l'Eau RMC*

*Décision attributive  
n°2019 6011 du 5  
décembre 2019*

*N° opération :  
141.2019.108-OSC*



GRUPE MERLIN/Réf doc : 1319050-ER1-ETU-ME-1-001

**Le Commissaire enquêteur  
Françoise ROUXEL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NICE

18 avenue des fleurs  
CS 61039  
06050 NICE Cedex 1  
Téléphone : 04 89 97 86 00  
Télécopie :

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00  
<https://nice.tribunal-administratif.fr>

Nice, le 18/02/2026

E26000002

Monsieur le Président  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PAYS DE GRASSE  
57 Avenue Pierre Semard  
06131 GRASSE CEDEX

Dossier n° : E26000002  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE

**Objet** : Enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Françoise ROUXEL, Urbaniste des territoires, demeurant Villa Alexandre 16 Montée Désambrois, NICE (06000) (tel : 04-83-55-38-79 ; portable : 06-12-98-84-58) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Alice KUHNE-BARBIER (tel : 04-93-73-86-20 ; portable : 06-98-25-23-62) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

L. BIANCHI

Reçu le	27 FEV. 2026	N°	2026/00333
Transmis à		Suivi	Info
Cabinet Président			
Direction Générale			
DGA Aménagement T. / Cadre de vie			
DGA Qualité de vie / Solidarités			
DGST			

29  
N° ARRIVEE  
12 MARS 2026  
EAU ET ASSAINISSEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

18/02/2026

N° E26000002 /06

La présidente du tribunal administratif

**Décision désignation commission ou commissaire du 18/02/2026**

Vu enregistrée le 04/02/2026, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Pégomas ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Françoise ROUXEL est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Alice KUHNE-BARBIER est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du pays de Grasse, à Madame Françoise ROUXEL et à Madame Alice KUHNE-BARBIER.

Copie sera adressée au maire de la commune de Pégomas

Fait à Nice, le 18/02/2026

la présidente,

Pour expédition conforme,



Marianne Pouget